



Délibération n° 36 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

- 7 JUIN 2018

DRCL - PLATEFORME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, M. Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, M. Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILLES,

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), M. Joseph MARCO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources humaines - Fixation et composition du comité technique (C.T)

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1 ;
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°2010-751 du 5/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 de la commune de Pignan est de 84 agents et justifie ainsi la création d'un Comité Technique ;

Vu la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique qui se tiendront le 6 décembre 2018 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 6 avril 2018, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- FIXE à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au C.T. ;

Commune de PIGNAN (Hérault)


Délibération n° 36/2018

Objet : Ressources humaines - Fixation et composition du comité technique (C.T)

- DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- DECIDE du recueil, par le C.T., de l'avis des représentants de la collectivité ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 28
Contre : 1 (M. Jean-Marie POURTIER)
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

- 7 JUIN 2018

ORCL - PLATEFORME

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 29 mai 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN